

Volet fédération

N° adhérent :
2024

« Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel ».
Contact DPO : dpo@famillesrurales.org



Conjoint 1 Nom :

Conjoint 2 Nom :

Adresse :

Code postal :

Tél. :

Prénom :

Prénom :

Commune :

E-mail :

Adhère à l'association locale de : Familles Rurales Plouven

Affilié à la fédération départementale de : Finistère

Date d'adhésion (ou renouvellement) :

Conjoint 1

Fonction dans l'association :

Président

Vice-Président

Président

Vice-Président

Trésorier

Membre du Bureau

Trésorier

Membre du Bureau

Secrétaire

Membre du Conseil d'Administration

Secrétaire

Membre du Conseil d'Administration

Situation de famille : marié(e)s

pacsé(e)

Date de naissance des conjoints :

Conjoint 1 :

vie maritale

célibataire

veuf(ve)

divorcé(e)

Enfant(s) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nombre d'enfant(s) handicapé(s) majeur(s) :

Régime social : Conjoint 1 : Général

Général

Spécial

MSA

Autre

Inconnu

Les activités des conjoints :

Conjoint 1 Conjoint 2

parent au foyer

demandeur d'emploi

profession libérale

salarié agricole

ouvrier

enseignant

fonctionnaire territorial

employé

commerçant

Conjoint 1

parent au foyer

demandeur d'emploi

profession libérale

salarié agricole

ouvrier

enseignant

fonctionnaire territorial

employé

commerçant

Conjoint 2

retraité

cadre

exploitant agricole

étudiant

fonctionnaire d'état

fonctionnaire hospitalier

artisan

chef d'entreprise

J'accepte de recevoir les offres et/ou informations Familles Rurales par voie électronique :

Signature :

N° adhérent :
2024

Volet association

Conjoint 1 Nom :

Prénom :

Conjoint 2 Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Code postal :

E-mail :

Tél. :



UTILISATION DU BORDEREAU DE LA CARTE ADHERENT FAMILLES RURALES

Le bordereau est composé de deux parties :

- Le volet fédéral
- Le volet association

Le volet association est à conserver par l'association.

Le volet fédéral est à retourner à votre fédération départementale. La carte est à décoller du bordereau et à remettre à l'adhérent.

Lors d'une première adhésion, il est important de recueillir l'ensemble des données demandées sur la famille adhérente.

Lors d'un renouvellement d'adhésion :

- si la fédération pré-imprime les bordereaux d'adhésion, il vous suffit de vérifier l'authenticité des données imprimées, et en cas de changement, de le notifier sur le bordereau,
- si votre fédération départementale ne pré-imprime pas vos cartes, l'ensemble des données concernant la famille doit être inscrit sur les deux volets.

Afin de mieux connaître les familles adhérentes, il est très important que les données communiquées à votre fédération soient justes, fiables et actualisées.

Le numéro d'adhérent est unique et national pour chacune des familles adhérentes du Mouvement Familles Rurales. Il est attribué par votre fédération départementale lorsque les données des familles sont intégrées dans le logiciel de gestion des adhérents Synergie FR.

Il apparaît sur le bordereau d'adhésion lorsque votre fédération départementale pré-imprime les cartes des adhérents. Il ne peut pas être attribué par l'association locale.

Pour tout renseignement, contacter votre fédération.

